



FONDS SOCIAL DE DEVELOPPEMENT 2012-23



Projet n°7

Equipement du Centre d'accueil et de formation aux métiers de l'art et démarrage des activités de la Région de Saint Louis

Porteur de projet : APEC (Association de Promotion d'une Education Créative pour

les enfants et jeunes)

Secteur: Formation professionnelle

Localité : Saint-Louis

Montant de la subvention FSD : 48 851 € (28% du montant total du projet)

Répartition des dépenses

Construction: 44% Equipement: 2%

Frais de fonctionnement : 48%

Suivi évaluation : 6%

Principauté de Monaco : 28 575 609 FCFA (43 442 €) soit 25% du budget total

APEC : 16 778 605 FCFA (25 507 €) soit 15% du budget total

Conseil Régional Midi Pyrénées : 13 216 430 FCFA (20 092 €) soit 11% du budget

total

Partenaire(s): Association de Promotion d'une Education Créative au Sénégal France, Conseil Régional de Midi Pyrénées, Principauté de Monaco.

Bénéficiaires: 80 à 100 jeunes par ans

1 - LE PROJET

1-1 Le Contexte

Depuis 2006, le niveau du taux d'achèvement du cycle primaire n'est pas encore satisfaisant même s'il a connu une évolution positive, en passant de 49,7% à 66,9%, en 2011. La demande de scolarisation non satisfaite, d'une part, et l'importance des abandons (environ 8% en 2010), d'autre part, limitent les progrès ce qui signifie que près d'un enfant sur trois sort du système scolaire en fin de primaire sans trouver d'autres possibilités que le secteur non formel. L'enseignement technique n'intégrant les enfants qu'en fin du premier cycle du secondaire.

Au niveau de Saint Louis, il existe un commerce d'objets d'art lié au tourisme, mais l'offre proposée reste peu diversifiée, témoignant d'un côté d'un maintien de pratiques traditionnelles et d'un autre d'un manque de créativité.

1-2 Les activités

Ce projet s'articule autour des activités suivantes :

la finalisation des travaux de construction et équipement ;

- préparation de la mise en place du programme d'enseignement. Définition des curricula, recrutement du personnel et d'une première cohorte de jeunes

- déroulement du tronc commun d'éducation pour 50 jeunes ;

- mise en place et déroulement des enseignements gestuels et théoriques aux métiers de l'art ;

- placement des jeunes chez des artisans et artistes ;

- organisation de déplacements pédagogiques ;

- certification, et insertion des jeunes et suivi avec appui-conseil et formation aux besoins professionnels.

2 - L'INSTRUCTION

2-1 Etapes de l'instruction et des services techniques associés

- 1 réunion (cellule FSD + membres de l'association)

- Consultation : inspection d'académie de Saint-Louis : avis favorable

- Visite de terrain : à organiser

2-2 Recommandations de la cellule FSD à l'association avant le dépôt final du dossier

mentionner quels sont les débouchés des formations proposées

développer la viabilité du projet (débouchés pour les élèves formés, employabilité)

faire ressortir des aspects « volontariat » du projet.

3 - POINTS D'ATTENTION

3-1 Pertinence

- Le ministère de la Formation professionnelle a pour stratégie de développer le système d'apprentissage au Sénégal

3-2Innovation

Actuellement la production artisanale d'art reste traditionnelle et le centre développera des produits nouveaux, en s'associant à des artistes et en consacrant des moyens pour la recherche et l'expérimentation.

3-3Fiabilité

- Budget moyen géré annuellement par l'association : 33 928 €.

- Association qui a une entité française et une entité sénégalaise.